



ANNEE
SCOLAIRE
2022-2023

LIVRET D'ACCUEIL SCOLAIRE



École élémentaire
Georges Brassens

Mairie de Bessens
Place de la Fraternité
05.63.02.57.73
Groupe scolaire
Pierre GAMARRA

enfance.bessens@info82.com

PERSONNEL COMMUNAL

ATSEM

Ce personnel est chargé de l'aide aux professeurs des écoles et de l'entretien des locaux : Christine BELLOCQ, Marie-Laure FABRIS

Service restauration

École primaire Jules Ferry

Mme RODRIGUEZ Angélique

École élémentaire Georges Brassens

Françoise ESTEBE, Brigitte BACCO

Service animation « ALSH Lous Maïnatches »

École primaire Jules Ferry

Elodie BALY, Maëva HAIMEZ ,ESTAMPES Sindy Christelle DUFRENNE (matin)

École élémentaire Georges Brassens

Véronique MALCOIFFE (Directrice),
Valérie BUOSI & Christelle DUFRENNE (soir)

Surveillance cour

École primaire Jules Ferry

Elodie BALY & Maëva HAIMEZ, Melle EESTAMPES Sindy

École élémentaire Georges Brassens

Christelle DUFRENNE & Valérie BUOSI

Service administratif

ALSH : Véronique MALCOIFFE & Maëva HAIMEZ

PROFESSEURS DES ÉCOLES ET EFFECTIFS



L'équipe enseignante du groupe scolaire (les noms des enseignants sont susceptibles d'être modifiés en fonction des mouvements de l'inspection académique)_

Sandrine LARCADE, Directrice
Mme Emilie BARBIER
Dominique MOURIERES
Mme Christelle TRAINS
Mme Charlène Roques
Mme Annabelle Eugene Mas
Mme Rachel Coffin

Les effectifs

Les élèves seront répartis sur 7 classes, 3 classes sur le site Jules Ferry et 4 classes sur le site Georges Brassens. La répartition des élèves et les classes seront transmis par la directrice ultérieurement.

HORAIRES ET COORDONNÉES DU GROUPE SCOLAIRE



École primaire Jules Ferry

49 rue Jules Ferry - 82170 BESSENS

☎ : 05.-63-05-50-15 - ce.0820612V@ac-toulouse.fr

	7h00 à 8h50	8h50 à 9h00	9h00 à 12h00	12h00 à 13h35	13h35 à 13h45	13h45 à 15h15	15h15 à 16h15	16h15 à 18h30
Lundi	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Accueil	Classe		ALAE
Mardi	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Accueil	Classe		ALAE
Mercredi	ALAE	Accueil	Classe	ALAE *				
Jeudi	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Accueil	Classe		ALAE
Vendredi	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Accueil	Classe	APC**	ALAE

Attention :

Les animatrices se rendant à 8h45 dans les classes l'alae ne prendra plus en charge les enfants arrivant après cette heure là .

École élémentaire Georges Brassens

221 rue Georges Brassens - 82170 BESSENS

☎ : 05.63-64-69-06 - ce.0820612V@ac-toulouse.fr

	7h00 à 8h35	8h35 à 8h45	8h45 à 11h45	11h45 à 12h15	12h15 à 13h50	13h50 à 14h00	14h00 à 15h00	15h00 à 16h00	16h00 à 18h30
Lundi	ALAE	Accueil	Classe		Repas	Accueil	Classe		ALAE
Mardi	ALAE	Accueil	Classe		Repas	Accueil	Classe		ALAE
Mercredi	ALAE	Accueil	Classe	ALAE *					
Jeudi	ALAE	Accueil	Classe		Repas	Accueil	Classe		ALAE
Vendredi	ALAE	Accueil	Classe		Repas	Accueil	Classe	APC**	ALAE

*Garderie du mercredi

La municipalité organise une garderie gratuite le mercredi **jusqu'à 13h.**

**Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Instaurées dans le cadre de la réforme de l'organisation de la journée et de la semaine scolaires dans le premier degré, les APC font parties des obligations de service des professeurs des écoles qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles. Les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves mais s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés. Leur organisation prend en compte l'offre péri-éducative existante et s'inscrit dans le projet éducatif territorial (PEDT).

Maëva HAIMEZ et Elodie BALY se chargeront de l'APC sur l'école primaire Jules Ferry, Valérie BUOSI et Christelle DUFRENNE sur l'école élémentaire Georges Brassens.

CALENDRIER SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE 2022/2023

Rentrée scolaire

Jour de reprise : Jeudi 1^{er} septembre 2022

Vacances scolaires « AUTOMNE »

Ouverture de l'ALSH :

Du lundi 24 octobre au vendredi 4 novembre 2022

Vacances scolaires « NOEL »

Ouverture de l'ALSH :

Du lundi 19 au mercredi 21 décembre 2022

Vacances scolaires « HIVER »

Ouverture de l'ALSH :

Du lundi 20 février au vendredi 3 mars 2023

Vacances scolaires « PRINTEMPS »

Ouverture de l'ALSH :

Du lundi 24 avril au vendredi 5 mai 2023

GRANDES VACANCES

Ouverture de l'ALSH :

Du Jeudi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2023

L'ALSH « LOUS MAÏNATCHES »



Directrice de l'ALSH

Véronique MALCOIFFE - ☎ : 05.63.02.57.73 - enfance-bessens@info82.com

Horaire de l'ALSH sur le temps périscolaire (accueil matin, midi, soir et mercredi après-midi)

École primaire Jules Ferry

Les élèves de l'école Jules Ferry sont accueillis dans le bâtiment bois sur les heures d'ouverture de l'ALSH :

	7h00 à 8h50	8h50 à 9h00	9h00 à 12h00	12h00 à 13h45	13h45 à 15h15	15h15 à 16h15	16h15 à 18h30
Lundi	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Classe		ALAE Maternelle et élémentaire
Mardi	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Classe		
Mercredi	ALAE	Accueil	Classe	Repas	ALSH		
Jeudi	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Classe		ALAE Maternelle et élémentaire
Vendredi	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Classe	APC	

École élémentaire Georges Brassens

Les élémentaires de l'école Georges Brassens sont accueillis :
le matin, dans l'Abécédaire sur les heures d'ouverture de l'ALSH

	7h00 à 8h35	8h35 à 8h45	8h45 à 12h15	12h15 à 14h	14h à 14h45	15h à 16h	16h à 18h30
Lundi	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Classe		Départ sur l'école maternelle Jules Ferry à 16 h 00
Mardi	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Classe		
Mercredi	ALAE	Accueil	Classe fin à 11h45	Repas	ALSH		
Jeudi	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Classe		Départ sur l'école maternelle Jules Ferry à 16 h 00
Vendredi	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Classe	APC	

En cas d'intempéries, les élémentaires resteront le soir sur l'école Georges Brassens (un affichage sera effectué au portail de l'école Jules Ferry)



Les mercredis après-midi, l'accueil de tous les enfants s'effectue à l'école primaire Jules Ferry.

L'ALSH « LOUS MAÏNATCHES » (suite)



Horaire de l'ALSH sur le temps extrascolaire

L'ALSH est ouvert sur la période des vacances scolaires selon le calendrier 2022/2023 (cf. page 7).

	7h00 à 9h30	9h30 / 12h00	12h00 à 13h30	13h30 à 16h30	16h30 à 18h30
Lundi	Accueil	Activités	Repas	Activités	Début du départ des enfants
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					

L'accueil s'effectue sur l'école primaire Jules Ferry.

Les repas sont servis à la cantine de l'école primaire Jules Ferry

Le départ des enfants peut s'effectuer à partir de 16h30.

Fonctionnement de l'ALSH

Tout enfant n'ayant pas été inscrit sera refusé et les parents seront dans l'obligation de le reprendre.

Le repas étant fourni par l'ALSH, aucun autre repas fourni ne sera donné à l'enfant sauf sur indication médicale (PAI).

La Direction ne laisse partir l'enfant qu'avec son responsable légal ou une personne désignée sur la fiche sanitaire. Cette personne doit pouvoir présenter une pièce d'identité.

Un enfant peut partir seul à partir de 7 ans si l'autorisation a été signée par les parents. La personne venant chercher l'enfant doit être âgée de plus de 12 ans.

Néanmoins, une personne non inscrite sur la fiche sanitaire peut venir chercher un enfant si son responsable légal a informé la Directrice de l'ALSH et que la personne possède une décharge signée du responsable légal et également munie d'une pièce d'identité. Une copie de cette décision doit être fournie à l'animateur présent.

INSCRIPTION ET ANNULATION



Votre compte Mezcalito

Ce compte permet de réserver les repas de votre enfant avec les modalités le concernant ainsi que les inscriptions aux activités périscolaire et extrascolaire. Si vous n'en avez pas déjà un, vous allez recevoir à la rentrée scolaire un code enfant et un code famille afin de vous connecter sur votre compte Mezcalito.

Pour le 26/06/2022, nous vous remercions de remplir le dossier d'inscription qui comporte : la fiche sanitaire (une par enfant) accompagnée d'une attestation de responsabilité civile et individuelle ainsi que la fiche réservation restauration & inscription ALSH (une par famille) afin que votre/vos enfants bénéficie(nt) du service restauration et ALSH dès le mois de septembre 2022.



La réservation des repas de cantine se fait uniquement via votre compte Mezcalito jusqu'à la veille avant 10h .

Exemple de réservation : pour le repas du jeudi 01/09/2022, la réservation devra être faite au plus tard le mercredi 30/08/2022. La réservation ou l'annulation faite après cette limite ne sera possible que sous certaines conditions.

Exemples d'annulation :

annulation du repas du jeudi, appel le mercredi avant 9h30 : elle sera prise en compte.



Annulation du repas du lundi, appel le lundi avant 9h30 (l'annulation du repas ne sera pas pris en compte car les repas du lundi sont commandés le vendredi matin).



INSCRIPTION ET ANNULATION (suite)

En cas d'absence pour maladie, il convient d'annuler le repas le **jour même** en précisant le nombre de jours d'absence. Les repas seront déduits sur la facturation sous réserve de transmettre à la Mairie un certificat médical sous 48 heures et d'avoir annulé les repas auprès de la Mairie.

ATTENTION

Nous vous rappelons que si un enseignant est absent, le repas est dû. Si le repas a bien été commandé, vous avez la possibilité de laisser votre enfant manger ce jour là.

ALSH

La réservation au centre de loisirs se fait uniquement via votre compte Mezcalito :

jusqu'à la veille avant 10h pour les matins/soirs

jusqu'au vendredi (limite horaire 18h30) précédent le mercredi concerné

Jusqu'à 15 jours avant pour les vacances scolaires

Dans le cas contraire, l'annulation ne pourra être effective que sur présentation d'un certificat médical.

Tous les formulaires d'inscription et de renseignements devront être correctement complétés et l'assurance extra-scolaire fournie afin de valider l'inscription.

TARIFS

FACTURATION / PAIEMENT



La municipalité a choisi de fixer des tarifs selon les ressources des ménages. Le tarif est en fonction du Quotient Familial (QF) de chaque famille.

ATTENTION

La présence d'un enfant à la cantine sans qu'il ne soit inscrit sera facturée au tarif de 5 € au lieu du tarifs du quotient familial,

Si un enfant n'est pas inscrit, aucun repas n'est prévu pour lui. En le laissant tout de même à la cantine, cela implique que d'autres enfants seraient contraint de partager leur repas. Cela n'étant pas acceptable, nous vous demandons de bien vouloir respecter les modalités d'inscription.

Repas des restaurants scolaires et accueils de loisirs mercredis et vacances

Quotient Familial	Tarifs
$QF \leq 800€$	3,01 €
$801 < QF \leq 1200€$	3,02€
$1201€ < QF \leq 1500€$	3,03 €
$QF \geq 1501€$	3,04 €
Tarifs	
Adultes (Enseignants, Employés, RPE, Elus)	3,50 €

TARIFS

FACTURATION / PAIEMENT



2) Accueils périscolaires

Midi en plus du prix du repas

Midi (en plus du prix du repas) Quotient Familial	Tarifs
$QF \leq 800\text{€}$	0,04 €
$801 < QF \leq 1200\text{€}$	0,05 €
$1201\text{€} < QF \leq 1500\text{€}$	0,06 €
$QF \geq 1501\text{€}$	0,07 €

Matin :

Matin Quotient Familial	Tarifs
$QF \leq 800\text{€}$	0,87 €
$801 < QF \leq 1200\text{€}$	0,90 €
$1201\text{€} < QF \leq 1500\text{€}$	0,93 €
$QF \geq 1501\text{€}$	1,20 €

Soir :

Quotient Familial	Tarifs
$QF \leq 800\text{€}$	1,17 €
$801 < QF \leq 1200\text{€}$	1,20 €
$1201\text{€} < QF \leq 1500\text{€}$	1,23 €
$QF \geq 1501\text{€}$	1,50 €

Forfait matin et soir:

Quotient familial	Tarifs
$QF \leq 800$	7,97€
$801 < QF \leq 1200€$	8,00 €
$1201€ < QF \leq 1500€$	8,05 €
$QF \geq 1501€$	10, 00€

3) Accueils de loisirs extrascolaires

Tarifs des Mercredis sans le prix du repas .

Quotient familial	Tarif 1er enfant	Tarif à partir du 2 ^{eme} enfant
$QF \leq 800€$	5,97€	4,97€
$801 < QF \leq 1200€$	5,98€	4,98€
$1201€ < QF \leq 1500€$	6,00€	5,00€
$QF \geq 1501€$	6,96€	5,96€

Tarifs des Vacances sans le prix du repas .

Quotient familial	Tarif 1er enfant	Tarif à partir du 2 ^{eme} enfant
$QF \leq 800€$	10,97€	8,97€
$801 < QF \leq 1200€$	10,98€	8,98€
$1201€ < QF \leq 1500€$	11,00€	9,00€
$QF \geq 1501€$	12,96€	10,96€

Tarifs Semaine vacances *
sans le prix du repas .

Quotient familial	Tarif 1er enfant	Tarif à partir du 2 eme enfant
QF ≤ 800€	41,88€	36,88€
801 < QF ≤ 1200€	41,90€	36,90€
1201€ < QF ≤ 1500€	41,92€	36,92€
QF ≥ 1501€	51,80€	46,80€

Supplément camps ou
sorties par jour .

Quotient familial	Tarif 1er enfant	Tarif à partir du 2 eme enfant
QF ≤ 800€	4,98€	1,98€
801 < QF ≤ 1200€	5,00€	2,00€
1201€ < QF ≤ 1500€	5,02€	2,02€
QF ≥ 1501€	5,04€	2,04€

Accueils de Loisirs extrascolaires « EXTÉRIEURS »:

Extérieurs	Tarifs/enfants
Mercredi(avec repas)	13,50€
Journée vacances(avec repas)	19,50€
Semaine Vacances (avec repas	70,00€

En cas de retard à la fermeture du centre de loisirs (18h30) une pénalité de 5 € sera facturée, quelle que soit la durée du dépassement.

ATTENTION

La facturation

Votre facture vous est transmise mensuellement dans le cahier de liaison de votre enfant.

Le paiement

Le paiement du service restauration et de l'ALSH s'effectue par prélèvement automatique le 10 du mois suivant le mois de facturation (exemple : Pour le mois de septembre, facturation le 1er octobre et prélèvement le 10 novembre)

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Mairie.

ATTENTION

Pour toute nouvelle inscription, vous devrez compléter et signer le mandat SEPA fourni dans le dossier d'inscription et joindre un RIB à l'inscription de votre/vos enfant(s) .

RÈGLEMENT INTÉRIEUR RESTAURATION & ALSH



DISCIPLINE

Fonctionnement :

Chaque site comporte sa propre cantine. La cantine de l'école élémentaire Georges Brassens fonctionne en self-service.

Le nombre de places assises est limité à 70 dans chacune des cantines. Pour cette raison, deux services sont mis en place, chacun durant environ 45 minutes.

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre propres à un tel établissement, afin d'y faire régner une ambiance agréable.

Obligations de l'enfant :

L'enfant doit observer la discipline suivante :

1. Respecter les règles de bonne conduite à table :
 - a. manger proprement et calmement
 - b. rester assis correctement
 - c. ne pas crier
 - d. ne pas se déplacer sans autorisation
2. Respecter les consignes données par le personnel
 - a. se laver les mains avant de passer à table
 - b. se ranger calmement dans la cour
 - c. répondre à son nom lors de l'appel
 - d. débarrasser lorsque cela est demandé
3. Avoir un comportement correct et respectueux à l'égard :
 - a. de ses camarades : ne pas se bagarrer, ne pas se moquer, ...
 - b. du personnel d'encadrement : écouter et respecter les consignes, ne pas répondre, ...
 - c. de la nourriture qui lui est servie : ne pas gaspiller, ne pas jouer avec, ...
 - d. du matériel mis à sa disposition : salle de restaurant, mobilier, couverts
(les dégradations matérielles engagent la responsabilité des parents)

Ces règles s'appliquent également dans la cour et à l'accueil de loisirs.

Obligations du personnel :

Le personnel du restaurant scolaire, outre son rôle strict touchant à la mise à disposition des aliments et la surveillance des enfants, participe, par une attitude d'accueil, d'écoute et d'attention, à l'instauration et au maintien d'une ambiance agréable.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

RESTAURATION & ALSH (suite)



Le personnel affecté au restaurant scolaire effectue les tâches suivantes :

- Dresser les tables (Jules Ferry) ; Mettre en place la ligne de self (Georges Brassens)
- Préparer et mettre en chauffe les plats avant l'arrivée des enfants,
- Assurer le service à table (Jules Ferry)
- Servir la totalité du repas aux enfants, les inciter à goûter tous les plats, un peu, sans pour autant être forcés,
- Desservir les tables (Jules Ferry)
- Laver la vaisselle, ranger, balayer, laver la salle de restaurant et le matériel.

Il doit appliquer, sans exception, les dispositions réglementaires concernant :

- L'application des méthodes HACCP (les locaux sont désinfectés et nettoyés chaque jour après le déjeuner),
- La conservation des aliments,
- Le bon respect de la chaîne du froid et du maintien à température des plats chauds.

En terme de surveillance des enfants, le personnel est chargé de :

- Prendre en charge les enfants déjeunant au restaurant scolaire, et faire l'appel,
- Veiller à une bonne hygiène corporelle : avant chaque repas, chaque enfant et chaque adulte se lave les mains,
- S'inquiéter de toute attitude anormale chez un enfant et tenter de résoudre le problème éventuel, en informant si besoin le directeur de l'école ou éventuellement le maire,
- Prévenir toute agitation en faisant preuve de fermeté, ramener le calme si nécessaire, en se faisant respecter des enfants et en les respectant,
- Consigner les incidents sur le cahier de liaison.

Cahier de liaison et avertissements

Un livret de liaison est annexé au règlement. Il permet de favoriser les échanges entre les parents et le personnel communal.

Entre autre, le personnel pourra faire état des éventuels avertissements donnés aux enfants. En cas de non-respect par l'enfant de ses obligations, un avertissement lui sera donné. Les parents devront en prendre connaissance et signer le livret.

Suivant la nature des avertissements donnés, et en cas de répétition, l'enfant pourra être :

- convoqué en mairie avec ses parents,
- exclu temporairement
- exclu définitivement.



Toute allergie doit être signalée et accompagnée obligatoirement d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). L'accueil d'un enfant ayant des allergies alimentaires au service de restauration scolaire n'est possible qu'avec la signature au préalable de ce PAI rédigé avec le médecin scolaire et les autres partenaires concernés (parents, directrice de l'école, mairie). Ce PAI est valable un an. Il doit être renouvelé chaque année.

La commune de Bessens décline toute responsabilité dans le cas où un enfant allergique mangerait à la cantine, sans la signature d'un PAI, et à qui il arriverait un problème lié à l'ingestion d'aliments interdits, ou en cas de non application par la famille du PAI définit.

INTERDICTION / EXCLUSION

Il est formellement interdit :

- de pénétrer dans l'enceinte du groupe scolaire avec des objets susceptibles de blesser, d'avoir une tenue contraire aux bonnes mœurs ou de se montrer insultant en paroles et/ou en gestes, de jeter des papiers, des objets et déchets de tout genre ailleurs que dans les poubelles,
- de faire pénétrer des animaux tenus en laisse ou dans les bras dans l'enceinte du groupe scolaire,
- de photographier les enfants sans leur consentement,
- de pénétrer dans des zones interdites signalées,
- de fumer,
- d'utiliser un téléphone portable au sein du groupe scolaire.

Toutes actions enfreignant ces règles pourront être à l'origine d'exclusion.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

RESTAURATION & ALSH (suite)



Santé / Urgence

Tout enfant fiévreux et/ou contagieux ne sera pas accepté au sein du groupe scolaire. Après une maladie contagieuse entraînant une éviction, l'enfant ne sera admis qu'avec un certificat médical de non-contagion.

En cas d'urgence, les parents sont contactés immédiatement et l'enfant dans les cas les plus graves sera évacué vers l'hôpital de Montauban au moyen d'un service de sécurité (pompiers, SAMU).

Vêtements / Objets personnels

La Mairie décline toute responsabilité en cas de perte, de casse ou de vol d'objets de valeur (bijoux, montre...).

Un grand nombre d'activités manuelles sont pratiquées au sein de l'ALSH, aussi il est préférable de vêtir vos enfants de vêtements faciles à nettoyer.

Des vêtements facilitant les mouvements sont aussi demandés afin de pratiquer des activités sportives et pouvoir permettre des sorties.

Au vu du grand nombre de vêtements oubliés à l'école, il serait souhaitable de marquer chaque vêtement au nom de l'enfant.

Ce règlement a été voté par la commission affaires scolaires.

Sa modification ne pourra se faire qu'après consultation de cette commission.

Ce règlement sera affiché de manière permanente dans chaque école, également disponible en Mairie et visible sur le site internet de la commune de Bessens www.bessens.fr

Le non respect de ce règlement intérieur pourra être également à l'origine d'une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

La commission affaires scolaires

